



PHARMACIEN CONSEIL DE L'ASSURANCE MALADIE



MÉTIER

- Apprécie le bien fondé médical d'une prestation individuelle au regard des textes législatifs et réglementaires pour établir un avis médico-administratif ;
- Accompagne les professionnels de santé pour concourir à l'amélioration des pratiques professionnelles ;
- Met en œuvre les actions de contrôle contentieux ;
- Contribue à la planification et à l'organisation de l'offre de soins ;
- Conseille les partenaires institutionnels sur les programmes de prévention et d'éducation pour la santé ;
- Assure les fonctions d'appui nécessaires à la production.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Au sein des services médicaux de l'assurance maladie dans le domaine ambulatoire (officine, laboratoire de biologie médicale...) ou hospitalier

QUALITÉS REQUISES

Sens du service public, travail en équipe, force de conviction, diplomatie

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Communication, économie de la santé, épidémiologie, santé publique

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie
Recrutement sur entretien (se rapprocher de la Direction Régionale du Service Médical pour plus d'information ou sur le site de l'Assurance maladie)

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Travail seul ou en équipe (médecin-conseil), contacts avec les professionnels de santé et institutionnels (Ordre, universités, Agences régionales de santé...)

**MOBILITÉ
PROFESSIONNELLE
ET GÉOGRAPHIQUE**

Chef de service au niveau régional ou national

RÉMUNÉRATION

Salaire variable selon expérience et en fonction du type de poste
Grille des salaires selon la convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale

**INSCRIPTION
À L'ORDRE**

France métropolitaine
Section D

Outre-mer
Section E

Effectifs
France métropolitaine
Pharmaciens conseil de l'assurance maladie : 200

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens